



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 8 juin 2016 à 19h00

Présidente :	Mme Helen Houttuin, présidente
Secrétaire :	M. Mario Clottu, secrétaire
Sont présents :	18 membres du Conseil général 4 membres du Conseil communal M. Walter von Gunten, administrateur communal Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
Excusés :	MM. Bram et Reinout Houttuin, Bernard Krebs, Hansjörg Kohler M. Willy Walter
Absents :	Mme Antigone Pepshi et M. Thomas Ruedin
Public :	0

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale et commerciale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
Commission des services industriels : CSI-TP		
Commission environnement : CEnv.		
Commission de sécurité : CSécu.		
Commission des constructions : CConstr.		

La présidente ouvre la séance à 19h05.

1. Appel

M. Mario Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + la présidente sur 24.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 avril 2016
3. Ordre du jour
4. Comptes de l'exercice 2015, rapport à l'appui
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Demande de crédit de CHF 33'000.00 pour la structure d'accueil parascolaire « Rayon de Soleil »
7. Rapports
 - 7.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2015 à mai 2016
 - 7.2 Rapport de gestion 2015 du SSREDL (Service social régional de l'Entre-deux-Lacs)
 - 7.3 Rapport de gestion et d'activité 2015-2016 du CAP
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Comptes de l'exercice 2015

M. B. Guinchard (CF): *Il y a un quart de siècle, quelques jours avant sa mort, Friedrich Dürrenmatt dans un magnifique message à Vaclav Havel, alors président de la Tchécoslovaquie qui venait dans notre pays pour recevoir le Prix Duttweiler, décrivait avec beaucoup de finesse ces Suisses qui, par peur de ce qui les entoure, se replient sur eux-mêmes, s'enferment et se referment. C'est un peu ce qui nous arrive ce 5 juin où les gens de St-Blaise ont dit la peur qu'ils ont de nous, nous les paisibles corbonetches, comme les gens du Landeron ont dit aussi cette peur le 29 novembre dernier.*

Drôle d'époque où cette peur semble guider les peuples. Les écossais ont peur des anglais, les britanniques ont peur de l'Europe. Et tous sur le continent, nous avons peur de ces familles syriennes qui fuient la barbarie au péril de leurs vies. Sommes-nous revenus à l'ère du repli sur soi ? N'arrivons-nous plus à tisser des liens avec nos voisins, nos proches et le monde ? N'avons-nous plus pour vision que le seul horizon de nos frontières communales ? Triste méprise, illusion d'une sécurité qui ne pourra pas se construire ainsi sans les autres. C'est dommage et c'est même inquiétant.

*Et c'est pourtant ce désir de vivre ensemble, de vivre ensemble **bien** qui va devoir nous animer ces prochains mois pour jeter les bases des prochains exercices de la commune. Mais tout cela, c'est de la musique d'avenir, un avenir proche certes, auquel le Conseil général et le Conseil communal vont devoir s'atteler, tous ensemble, pour apporter des propositions concrètes avant la fin de cette législature.*

Ce soir par contre, nous avons à approuver les comptes 2015. Le résultat 2015 est largement négatif vous l'avez lu. Ce déficit est dû en grande partie, comme c'est évoqué

dans le rapport, au changement de mode de paiement de l'aide sociale qui a nécessité un gros exercice de rattrapage. Sans ce montant de plus de CHF 600'000 à rattraper, nous n'aurions quand même pas un résultat réjouissant puisque le déficit restant dépasse les CHF 100'000. Et avec un tel résultat global, la fortune de la commune va diminuer à environ 2,5 millions. La ceinture est de plus en plus serrée et nous ne pouvons plus nous permettre tellement de ces exercices déficitaires.

Une analyse approfondie des comptes de fonctionnements a par contre montré une gestion rigoureuse des montants engagés par la commune au regard de ceux qui étaient portés au budget. Nous avons même pu limiter la casse initialement prévue à plus d'un million, ce qui montre l'effort réalisé par l'administration et les employés communaux. En ce sens, la commune est bien gérée, ce qui est d'autant plus navrant d'arriver à un résultat négatif. Sur le plan des contrôles, tant le Conseil communal que l'administration ont répondu à toutes nos questions. Que tous soient ici remerciés. Le rapport de révision n'a pas mis en évidence non plus de gros problèmes dans nos comptes. C'est pourquoi la Commission financière vous invite à approuver ces comptes 2015.

Enfin, la Commission financière vous rappelle qu'à de nombreuses reprises déjà, elle vous a entretenus de son inquiétude quant à la santé économique de notre commune. Toutes les dernières années ont bouclé avec un déficit. Force est de constater qu'à ce jour, nos rentrées ne contrebalancent plus nos dépenses. Notre déficit est structurel. Il n'est pas tant lié à ce qui serait une mauvaise gestion, mais plutôt à un surcroît de tâches et surtout à un changement sensible dans la composition de nos rentrées fiscales. On le voit dans les graphiques de ces pages du rapport, aujourd'hui, le gros des rentrées financières, ce sont les personnes physiques, nous tous, qui contribuons largement à remplir la caisse communale. Là est donc la véritable richesse communale qu'il s'agit de choyer.

Ces prochaines années, nous allons devoir affronter plusieurs réformes qui demanderont encore plus aux petites communes. L'introduction d'un futur modèle comptable harmonisé, des changements dans la péréquation clairement en défaveur des petites communes non fusionnées, aurais-je envie de dire. Autant d'éléments qui viendront encore un peu plus puiser dans nos caisses.

*Une place aux habitants, une place à un tissu économique réaliste, des investissements parcimonieux au service du plus grand nombre, autant d'éléments à intégrer à l'équation qui permettra de remettre nos finances à flots. Et cette fois, plus moyen de reculer. Cette réflexion va nécessiter un dialogue de fond et les décisions qui seront prises devront être prises et portées par tous et toutes. **Courage** et **responsabilité** seront les maîtres mots des six derniers mois de cette législature.*

Merci pour votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe socialiste remercie les Autorités compétentes pour le travail accompli et les résultats obtenus. Nous sommes conscients que la non-fusion des six communes nous réserve une situation fiscale délicate pour l'avenir. En espérant que nos citoyens comprennent bien que l'enjeu fiscal était un des aspects important de la fusion, dorénavant rien ne sera plus comme avant. Le PS approuve les comptes 2015 sans réserve.

M. A. Lecoultre (PLR) : Après analyse détaillée, le groupe PLR accepte les comptes 2015 de Cornaux et salue les efforts effectués par le Conseil communal dans une situation difficile de déficit structurel. Ce déficit est causé par deux phénomènes récurrents : la péréquation financière qui nous est défavorable et nous appauvrit ; les reports de charges incessants du canton. Ce que les jeunes gens dans la cour d'école appel « Raquet » nous les grands appelons ça report, transfert de charges, le résultat est à peu près le même, un appauvrissement généralisé. Pour entrer dans des considérations financières et passer en revue différents éléments, j'en resterai uniquement à des considérations d'ordre qualitatives, le parti socialiste ayant donné des informations très précises au niveau des chiffres.

Cette situation, que l'on peut appeler très préoccupante voire même délicate se traduira dans un proche avenir par des actions « fermes » nécessaires notamment au niveau fiscal afin que notre belle commune vise à terme un équilibre de ses finances. Merci de votre attention.

La présidente : lecture du rapport et des comptes page par page.

Page 7 du rapport :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Grand merci au CC pour la présentation graphique des comptes qui montrent bien les tendances, bien qu'il y ait de temps en temps des éléments à corriger. J'aurais une remarque pour le tableau No 5 Prévoyance sociale au niveau du choix de l'échelle. Si l'on prend le montant payé en 2008 par rapport au montant payé en 2015, il a quasiment triplé alors que la courbe a l'air très plate. En ayant adapté l'échelle, on verrait que ce poste suit l'ascenseur de façon régulière et importante.

Page 9 du rapport :

M. J.-M. Cantin (CC) : Erreur dans le tableau No 9 sous la légende, le trait bleu n'est pas le total des entrées fiscales, c'est le total du chapitre 9 qui englobe notamment la gestion de la fortune, du patrimoine, etc., donc ce n'est pas l'addition des lignes vertes et noires.

Comptes de fonctionnement :

Page 37 860.318.3 - Mandat de transfert à Eli10 SA pour CHF 55'800.00

M. J.-L. Décrevel (PLR) : 1^{ère} question : on voit que nous avons une part fixe que nous allons payer une fois et une part de gestion de CHF 27'410.00. Cette dernière est-elle bien pour une période de six mois ?

M. V. L'Eplattenier (CC) : C'est exactement ça, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : L'année prochaine donc, on peut s'attendre au double de ce montant.

M. V. L'Eplattenier (CC) : Pendant 6 mois nous avons eu une situation intermédiaire, où Eli10 SA n'était pas GRD mais où ils effectuaient les relevés et la facturation. En 2016, la commune n'est plus impliquée et il n'y aura plus de décompte puisque les factures seront faites et encaissées directement par Eli10 SA.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : 2^{ème} question : elle est liée au même montant, s'il y a eu des frais de gestion facturés par Eli10 SA, il devrait y avoir du traitement du personnel en moins au niveau communal. Si on prend le compte 860.301.00 nous sommes idem aux autres années.

M. V. L'Eplattenier (CC) : Il n'y a pas eu la répercussion dont vous parlez. On pourrait l'imaginer mais elle ne s'est pas avérée dans les faits.

Page 38 863 Commerce de l'énergie :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Ce compte n'existe plus du fait que l'on est intégré à la société Eli10 SA. J'ai eu le plaisir de représenter la commune de Cornaux à l'assemblée générale le 1^{er} juin dernier et je peux vous annoncer que le bénéficiaire de la société est de CHF 996'000.00 exercice 2015, ce qui laissera des dividendes pour l'année 2016 d'env. CHF 35'000.00.

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
 La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
 → Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Nomination du bureau du Conseil général

La présidente ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Le groupe PLR propose de maintenir les membres du bureau actuel jusqu'à la fin de la législature au 31.12.2016.

M. Y. Rollier (PS) : On ne change pas une équipe qui gagne, effectivement le groupe PS a décidé de maintenir les mêmes personnes jusqu'au mois de décembre de cette année.

Applaudissements de l'assemblée.

La présidente : *Merci de votre décision logique de laisser fonctionner le bureau du Conseil général jusqu'à la fin de cette année. Je tiens à remercier les conseillers communaux, les conseillers généraux et l'administration pour vos précieux conseils et précieuse collaboration.*

L'année passée fut chargée pour nous tous, non seulement par plusieurs dossiers à traiter mais également, par de nombreux efforts fournis pour la fusion des 7 communes, suivi d'une fusion avec 6 communes. Le fait que ces efforts ont échoué est décevant mais signifie pour notre commune que nous allons au devant de sérieux problèmes concernant nos finances. Cet automne, lorsque le budget 2017 sera déterminé, il faudra que l'on prenne quelques décisions fortes pour assurer un état des finances sain pour l'avenir.

Laissez-nous continuer à travailler ensemble avec les deux partis politiques afin de trouver les meilleures solutions pour notre cher village. Je vous souhaite une fructueuse deuxième moitié 2016 dans un esprit positif.

Applaudissements de l'assemblée.

6. Demande de crédit de CHF 33'000.00 pour la structure d'accueil parascolaire « Rayon de Soleil »

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière a étudié dans le détail le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit supplémentaire de CHF 33'000.- pour la structure d'accueil parascolaire « Rayon de soleil ».*

Ce montant sera affecté à l'achat de mobilier et à l'augmentation de la dotation en personnel. En effet, celle-ci passera de 1.25 EPT à 2 EPT. La Conseillère communale en charge du dossier a répondu aux questions des membres de la commission financière et a ainsi explicité les différents montants figurant dans ce rapport.

Finalement, il ressort qu'en plus de la synergie engendrée entre Enges et Cornaux, synergie, bienvenue en ces temps de fusion avortée, le fait de créer une antenne à Enges permet à la commune de Cornaux de répondre aux critères d'accès au programme d'impulsion de la Confédération qui alloue un montant de CHF 3'000 par place, par an, pour une durée de trois ans. Ceci pour autant que les places d'accueil augmentent d'un tiers et que 10 nouvelles places soient offertes.

La commission financière vous propose de soutenir l'arrêté soumis par le Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : On pouvait lire dans la presse locale en date du 19.05.2016 que Cornaux devrait sauver de sa disparition le collège d'Enges grâce à un partenariat afin de pouvoir rapatrier des classes après que la Commune de Saint-Blaise se soit rétractée face à un rapprochement avec Enges. Était-ce déjà un signe?

Le législatif d'Enges a, pour sa part, déjà accepté à l'unanimité, un crédit de 80'000 francs pour mettre en place une antenne de l'accueil parascolaire Rayon de Soleil de Cornaux. Dans la presse locale du 7 juin, il est à nouveau relaté au sujet de la séance du Conseil général de ce soir qu'une demande de crédit de 33'000 francs pour la structure d'accueil parascolaire Rayon de soleil permettrait de sauver le collège d'Enges.

Après ces éloges officiels et ces signes de collaboration entre communes qui le veulent bien, il serait dès lors indécent de refuser le crédit demandé, soutenu par le groupe PLR. Je vous remercie de votre attention.

Mme N. Gouin (PS) : Au début de mon mandat de conseillère générale, il m'a été donné d'entendre dire : « Vous n'aurez jamais de structure d'accueil ni de crèche à Cornaux. » Finalement et bien heureusement, convaincues tant par les prescriptions cantonales en la matière que par la réalité du monde actuel, les autorités communales ont porté à son terme le projet de création de la structure d'accueil parascolaire appelé « Rayon de Soleil ». Son ouverture a eu lieu en date du 15 août 2011.

Par souci de répondre aux besoins réels des citoyens de notre village, et avec le soutien de ses collègues, notre conseillère communale, Claudine Salzmann, en charge du dossier, s'est attelé avec une force de travail remarquable, à continuer de développer la structure d'accueil.

Il est dès lors soumis ce soir à notre autorité un crédit de CHF. 33'000.00 en deux volets.

Le premier de CHF. 8'000.—, montant plus que raisonnable, pour l'acquisition de mobilier divers, notamment de matériel spécialement adapté aux enfants.

Pour rappel, jusqu'à présent, et par souci légitime d'économie, le mobilier utilisé a été mis gracieusement à disposition par l'école.

Dès la rentrée d'août de cette année, les locaux et le mobilier utilisés jusqu'à présent, seront réaffectés à l'Eorén.

Le second poste de CHF. 25'000.—est relatif à l'augmentation de la dotation en personnel, afin d'assurer, pour Cornaux, l'augmentation du nombre d'enfants qui passent de 22 à 30 par jour et la création d'un poste à temps partiel pour les Petits Enges, à Enges, antenne de la structure Rayon de Soleil.

Cette augmentation du nombre d'enfant, pour Cornaux, est également possible car la structure Rayon de Soleil pourra investir les nouveaux locaux du bâtiment communal appelé communément « ancien collège », et ceci après rénovation.

Notons également que des subventions estimées à CHF. 6000.—pour la part cantonale et à CHF. 24'000.—pour la part fédérale, seront perçues pour la structure Rayon de Soleil.

Comme le mentionne aussi le rapport, suite à une demande de la commune d'Enges et en accord avec le conseil communal de Cornaux, une antenne du Rayon de Soleil sera ouverte à Enges dès août 2016. La création de cette entité permettra notamment et avec satisfaction de maintenir le collège d'Enges en activité, en tout cas pour 2016/2017 et au mieux pour plus longtemps encore.....

Il est vrai que nous avons vu, par le biais de ce projet d'étroite collaboration entre communes, un signe précurseur et encourageant de fusion de communes, qui n'a, à notre plus profond regret et même consternation, pas abouti.

La conclusion du présent rapport reste bien évidemment valable. Je cite « Nous tenons à souligner que la création de cette antenne à Enges est une opération financière neutre puisque son Conseil Général a approuvé un crédit de CHF. 50'000.- pour couvrir les frais de logistique et d'encadrement éducatif. ...Pour notre commune, il s'avère que cette collaboration va nous permettre de toucher des subventions de la Confédération

puisque avec les 8 enfants supplémentaires de Rayon de Soleil et les 5 enfants des Petits Enges, nous atteindrons les 10 places minimum pour prétendre à cette aide financière, sans cela nous ne toucherions rien. »

Le groupe socialiste accepte donc à l'unanimité le crédit de CHF. 33'000.— pour la structure d'accueil parascolaire « Rayon de Soleil », tel que présenté consciencieusement par le rapport du Conseil Communal.

Merci de votre attention.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

7. Rapports

- 7.1 Rapport de la Commission Financière – période juin 2015 à mai 2016
- 7.2 Rapport de gestion du SSREDL (Service social régional de l'Entre-deux-Lacs)
- 7.3 Rapport de gestion et d'activité 2015-2016 du CAP

M. W. Schärer (PLR) : point 7.3 page 3 du rapport, il est noté que pour la commune de Cressier M. W. Schärer a été nommé en tant que délégué du conseil général. Si l'on prend plus haut dans les membres sous Cornaux j'y suis aussi, je ne peux pas être à deux places et je reste à Cornaux.

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. Motions et propositions

Néant

10. Communication du Conseil communal

M. J.-M. Cantin (CC) : En préambule à ce point, je vous prie d'excuser M. Willy Walter. En ce qui concerne son dicastère, les travaux de la route de liaison Vignoble-Martinettes débiteront le 20 juin 2016. Travaux attribués à l'entreprise MTS SA de Cornaux.

Chantier Fontaines 10 : Vous avez pu lire dans le Bulcom que le clocheton est en piteux état et nécessite d'importants travaux de réfection. Coût des travaux : je ne connais actuellement pas le chiffre mais ce montant sera pris dans les petits bourrelets du crédit de chantier et nous ne devrions pas devoir voter un crédit complémentaire. Une révision complète du moteur et de la cloche est nécessaire. Le clocheton devrait retrouver sa place d'ici 2-3 semaines.

Rénovation de la cour : les platanes devront être abattus car ils se trouvent au milieu des places de parc. Une haie de verdure viendra entre le parking et le passage piétonnier. Une proposition de replantage d'arbres va nous parvenir.

Consultation portant sur la modification de la loi sur la péréquation financière : Vous avez pu lire dans les journaux que Cornaux serait bénéficiaire d'env. CHF 200'000.00 laissant penser que notre commune allait toucher ce montant de la péréquation financière, il n'en est rien. La consultation qui nous est soumise est la révision des charges structurelles soit : la sécurité publique, la formation et le trafic routier, ces domaines sont à oublier. L'éducation a été prise en compte mais pour le moment rien ne bouge, donc renvoi du dossier pour la prochaine législature.

Concernant les structures d'accueil tout n'est pas finalisé, donc renvoi à la prochaine législature il en va de même pour la sécurité publique et culture, loisirs et sports, etc. Que reste-t-il dans la péréquation des charges ? L'attrait économique du canton aura lieu uniquement par le rayonnement des deux villes soit Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. C'est-à-dire, que la vue du canton dans la péréquation des charges, c'est un pot de CHF 10 mio qui sera réparti uniquement pour Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et celui-ci sera payé par toutes les autres communes du canton. Il est divisé en deux pots, soit :

CHF 5 mio pour les communes qui ont une population inférieure à 10'000 habitants et le deuxième pot de CHF 5 mio c'est la distance des communes par rapport aux deux villes susmentionnées. Donc nous payerons, pour Cornaux le montant sera d'env.

CHF 178'000.00 chaque année. La répartition du pot commun au niveau des personnes morales sera revue. Au final, la commune, dans ce projet, devra payer à peu près CHF 200'000.00 chaque année.

Le CC prépare une réponse mentionnant que la commune ne peut pas accepter une telle modification.

Mme I Weber (CC) : *Nous avons pris acte avec consternation de l'échec du projet de fusion.*

Je vais vous lire en primeur le texte qui paraîtra dans les libertés neuchâteloises de vendredi, texte qui dépeint mon sentiment après ce week-end que certains ont qualifié d'épouvantable.

Un arrêt brutal.

L'espoir suscité par la possibilité de créer une grande commune d'Entre-deux-Lacs, s'est brutalement éteint dimanche 5 juin peu après midi.

Saint-Blaise a dit non avec 190 voix d'écart. 190 non qui mettent un terme définitif à ce magnifique projet auquel croyait toute une région. Les citoyens de 5 communes ont dit, par deux fois, en novembre 2015 et en juin 2016, un oui massif à cette union. Les citoyens de 5 communes ont voulu insuffler dynamisme et renouveau à cette région. Ils ont manifesté clairement leur volonté d'unir leur destin afin de créer une entité forte, une commune prête à prendre ses responsabilités dans le concert cantonal, une commune bien décidée à devenir un partenaire pour le canton.

Aujourd'hui la volonté de 62,4% des votants de l'Entre-deux-Lacs n'a aucune importance. Les règles du jeu étaient claires: La population des 6 communes devait dire oui pour que le projet devienne réalité. Il n'en n'a pas été ainsi. Soit. Nous devons en prendre acte et l'accepter.

Mais peut-être est-il temps maintenant de réfléchir au futur de notre canton et de nos communes. L'Entre-deux-Lacs est une région importante pour le développement économique du canton. Avec deux pôles de développement sur son territoire, elle devrait jouer un rôle majeur dans l'essor économique du pied du Jura. Une commune forte, dotée de structures professionnelles aurait sans doute dynamisé son expansion et son rayonnement. N'est-il pas plus efficient pour tous que les services cantonaux traitent avec un seul service communal? Et pourtant il n'en sera pas ainsi. Plusieurs communes seront impactées lors de chaque décision. Que d'énergie et de temps investis!

A quoi ressemblera le paysage institutionnel de notre région dans le futur? 1x8 ou plutôt 8x1? Ou peut-être 2x4? Ou encore 4x2? 2/3 de la population s'est clairement prononcé pour la solution à 7 puis à 6 communes. Le projet était concret, viable, prometteur, mûri par près de 10 ans de réflexion.

De leurs côtés que proposaient les opposants? Une seule chose: "Pas cette fusion"! Laquelle alors? A cette question nous n'avons jamais eu de réponse....

A l'heure de tourner la page, ne laissons pas les regrets ternir notre volonté de développer notre région. Il est temps maintenant de préparer les élections de cet automne, il y a des listes à construire et un nouvel avenir à dessiner.

Et surtout n'oublions pas que, même si institutionnellement la fusion ne s'est pas concrétisée, la population, les élus, le personnel communal, les membres des partis politiques, les membres des groupes profusions se sont rencontrés, se sont parlés, se sont rapprochés, lors de groupes de travail, de séances d'informations, d'apéros de quartiers et de débats. Tout ceci n'est pas près de s'effacer. Voilà au moins un point positif!

J'aimerais encore profiter de l'occasion pour remercier mes collègues du CC, vous tous les membres du CG, les membres du comité de fusion, les membres de l'administration ainsi que la population de Cornaux. Vous qui avez constamment soutenu ce projet. Vous qui l'avez porté avec nous. Vous qui vous l'êtes approprié et vous qui y avez cru. Cela a été déterminant dans le très beau résultat de Cornaux. C'est une bien maigre consolation mais dans les circonstances ça fait vraiment chaud au cœur.

Merci à vous tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Le CC s'est rendu, à nouveau au Château le 2 juin 2016, où nous avons été reçus par le Conseiller d'Etat M. L. Favre et les responsables du SAT. Les dossiers traités sont les suivants :

LANDI : s'ils désirent construire au Clos, il leur est demandé selon la loi sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur en mai 2014 et selon le plan directeur régional de densifier leur construction. Or, cela pose problème car ce genre d'enseigne n'a pas pour habitude de construire des logements et/ou des bureaux. Quelques pistes ont été discutées et nous attendons leur décision.

CLOS SOLEIL : Un courrier de trois pages a été adressé au SAT et au CE afin que ceux-ci prennent conscience du chemin parcouru depuis 2007. A chaque fois, nous nous sommes pliés à leurs exigences. Un avant-projet a été déposé en copie au courrier et selon discussion, la suite sera abordée au SAT lors d'une prochaine rencontre dont j'attends toujours une proposition de date de leur part.

Pour ces deux dossiers, un plan directeur avait été demandé par le service de l'aménagement du territoire. Nous ne pouvons déplorer qu'avec mécontentement que nous n'aurons pas de retour de leur part.

MARAIS AUX CHEVAUX : Les Services de l'aménagement du territoire et des ponts et chaussées exigent encore quelques études complémentaires concernant la mobilité douce et le trafic routier. Une coordination doit encore avoir lieu avec l'OFROU. Le SAT nous a promis un préavis de synthèse intermédiaire concernant le plan spécial. Un nouveau rendez-vous a été pris avec le CE et les services de l'Etat à fin août 2016.

PLANS DE QUARTIER CLOS ST-PIERRE ET LES LONGINS : ces dossiers sont en voie de finalisation.

RUISSEAU CLOS ST-PIERRE : La mise à l'enquête va bientôt débutée et les travaux commenceront certainement à l'automne. Suite à l'intervention de M. Clottu quant à savoir si le terrain acquis à l'hoirie Brinkmann pourrait prétendre à une subvention, le BOAE par Mme Bardinat s'est renseignée auprès de la Confédération et en effet ces deux administrations entreront en matière.

11. **Interpellations et questions**

Néant.

12. **Divers**

M. M. Clottu (PLR) : Je voudrais saluer le travail du Copil, du Conseil communal et tout particulièrement l'engagement de Mme Weber tout au long des processus de fusion. Merci également à toutes électrices et électeurs de Cornaux qui ont voté en faveur de la fusion et j'invite les personnes qui ont voté non à la fusion de ne pas hésiter à s'engager, si ce n'est pas encore le cas, dans la vie politique villageoise en s'inscrivant sur les listes des différents partis lors des élections de l'automne prochain.

Applaudissements de l'assemblée.

M. J.-M. Cantin (CC) : Au terme de la présente séance, tout le monde est convié à passer au foyer-bar pour une petite agape.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 20h00.

Cornaux, le 8 juin 2016
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Helen Houttuin

Mario Clottu